

**CMP pour enfants et adolescents
(Centre Médico-Psychologique)**
69, rue Saint-Augustin
57230 Bitché
Tél. 03 87 96 16 90

CMP pour enfants et adolescents
10, rue d'Alzing
57320 Bouzonville
Tél. 03 87 57 91 43

CMP pour enfants et adolescents
490, Chemin Royal - 57260 Dieuze
Tél. 03 87 05 00 95

CMP pour enfants et adolescents
11, rue Général Henry
57290 Fameck
Tél. 03 82 52 75 42

CMP pour enfants et adolescents
ZAC Ville Haute
28 Avenue de Spicheren
57600 Forbach
Tél. 03 87 00 17 48

CMP pour enfants et adolescents
49, rue de la Gare
57300 Hagondange
Tél. 03 87 72 14 25

CMP pour enfants et adolescents
57, rue Foch - 57700 Hayange
Tél. 03 82 85 10 06

CMP pour enfants et adolescents
31, rue Mangin - 57500 Saint-Avold
Tél. 03 87 29 67 50

CMP pour enfants et adolescents
4, rue de l'Auvergne
57400 Sarrebourg
Tél. 03 87 03 07 90

CMP pour enfants et adolescents
CHS - Bâtiment La Canopée
2A, rue René François Jolly
57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 06 65 52

CMP pour enfants et adolescents
1, rue de la Poterne
57100 Thionville
Tél. 03 82 53 86 52

CMP WINNICOTT
2, rue Paul Langevin
57000 Metz
Tél. 03 87 69 02 21

CMPP (Centre Médico-Psychologique)
8, rue des Dames de Metz
57000 Metz
Tél. 03 87 66 99 06

CMPP
6, rue d'Anjou - 57070 Metz
Tél. 03 87 75 07 32

CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce)
7, rue Simon Laplace
57070 Metz
Tél. 03 87 21 80 30

CAMSP
2, rue Brulée - 57100 Thionville
Tél. 03 82 53 44 59

CAMSP Hospitalor
42 Avenue Longchamp
57500 Saint-Avold
Tél. 03 87 91 21 41

CMPP Nord Moselle
21, rue Jean Jaurès
57700 Hayange Marspich
Tél. 03 82 54 90 74

Antenne de Guénange :
11 boulevard du Pont 57310 Guénange

Antenne d'Uckange :
École élémentaire Verlaine
Rue Mozart 57270 Uckange

Partenaires : CAMSP APF de Moselle
7 rue Pierre Simon De Laplace 57070 Metz



Cellule de Recueil de l'Information
Préoccupante (CRIP)
Allo Enfance en Danger 119
(appel gratuit - 24h/24 - 7j/7)
crip57@moselle.fr

Moselle
L'Eurodépartement

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

Bureaux situés au 28/30 avenue André Malraux • METZ
Téléphone : 03 87 56 30 84 • Fax : 03 87 56 30 80



© dpt57 - Direction de la Communication • Janvier 2024 • Photos : DPTE57 - Impression : Imprimerie Départementale L'IMPRIMERIE

**DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE**



**BILAN
DE SANTÉ
EN ÉCOLE
MATERNELLE**

Moselle
L'Eurodépartement



À des âges clés de son développement, votre enfant fait l'objet de bilans de santé. Entre son examen médical obligatoire à l'âge de 2 ans et celui, prévu avant son entrée au cours préparatoire il est nécessaire de dépister d'éventuels troubles pouvant le gêner dans sa vie future.

AU COURS DE L'ANNÉE DES 4 ANS DE VOTRE ENFANT...

Un bilan de santé est réalisé à l'école maternelle par l'infirmière ou la puéricultrice du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département de la Moselle.

Il comporte un dépistage de troubles auditifs, visuels, du langage ainsi qu'une vérification des vaccinations, de l'hygiène bucco-dentaire et la mesure du poids et de la taille de l'enfant.

Il peut être complété par un examen médical effectué par un médecin du Service de Protection Maternelle et Infantile du Département de la Moselle.

Chaque année, au cours de séances de dépistage organisées par le Département de la Moselle, il est constaté en moyenne :

- Une suspicion de **trouble de l'audition chez 1 enfant sur 15**
- Une suspicion de **trouble de la vision chez 1 enfant sur 6**
- Une suspicion de **trouble du langage chez 1 enfant sur 6**
- Une ou plusieurs **caries chez 1 enfant sur 14**
- **Une obésité chez 1 enfant sur 20**
- **Une insuffisance pondérale chez 1 enfant sur 20**



SELON LE RÉSULTAT DU BILAN, POUR LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE ENFANT, IL EST IMPORTANT :

- **DE CONSULTER RAPIDEMENT AVEC LUI, UN MÉDECIN OU LE SPÉCIALISTE DÉSIGNÉ**
- **D'ASSURER SON SUIVI MÉDICAL**

Votre médecin traitant ou spécialiste retournera ses conclusions au médecin de PMI. L'ensemble du dossier médical de votre enfant sera transmis au médecin du service de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves (santé scolaire) avant son entrée au cours préparatoire.

Si, au cours de ce bilan de santé effectué par les services du Département de la Moselle en école maternelle, une difficulté est repérée, **les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)** vous orientent vers votre médecin traitant ou un spécialiste.

